

# NANOQ, ICÔNE DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

PAR RÉMY MARION ET FARID BENHAMMOU

À l'ère du réchauffement climatique, l'ours blanc est devenu le symbole de la fragilité de la nature. Mais en Alaska, chez les Inuits, la chasse à l'ours est un enjeu de subsistance et un symbole de leur mode de vie.

Les Inuits et les peuples circumarctiques chassent l'ours polaire depuis des temps immémoriaux pour se défendre, se vêtir, se nourrir, prouver leur valeur. L'ours polaire est « *l'autre de l'homme*<sup>1</sup> ». Un autre que l'on peut tuer mais qui est respecté. L'âme du gibier ira transmettre auprès des autres ours les bons traitements que sa dépouille a reçus, gage de chasses réussies à venir. La chasse à l'ours est codifiée: celui qui obtient la meilleure partie n'est pas celui qui a tué l'animal mais qui l'a vu. C'est lui qui partage la dépouille. Tuer un ours est un rite initiatique pour entrer dans l'âge adulte. Quand vous abordez la chasse à l'ours polaire avec un Inuit, celui-ci n'en parle jamais avec légèreté. Ce n'est pas un loisir ou une occupation comme les autres, même si la chasse actuelle est facilitée par les motoneiges et les fusils à lunette.

Avant l'arrivée des « Blancs », l'ours était chassé occasionnellement par les Inuits, plus rarement par les Samoyèdes ou les Youkaghirs de la toundra sibérienne. L'arrivée des Européens et la diffusion d'armes à feu ont fait évoluer le rapport de chasse des populations autochtones à l'animal, sans changer radicalement le lien fait de respect et de crainte: moins en raison des armes à feu, qui n'améliorent pas tant l'efficacité de la chasse des Inuits<sup>2</sup>, que de la demande en peaux et fourrures et des bouleversements territoriaux. Le cas le plus marquant est la déportation par le Canada de populations inuites utilisées comme bornes territoriales vivantes. En 1953, pour s'opposer aux ambitions états-uniennes et soviétiques, onze familles inuites originaires du Labrador sont alors « délocalisées » beaucoup plus au nord afin de créer les communautés de Grise Fiord (76°25'N) et Resolute (74°41'N). Sur des territoires au climat plus froid,



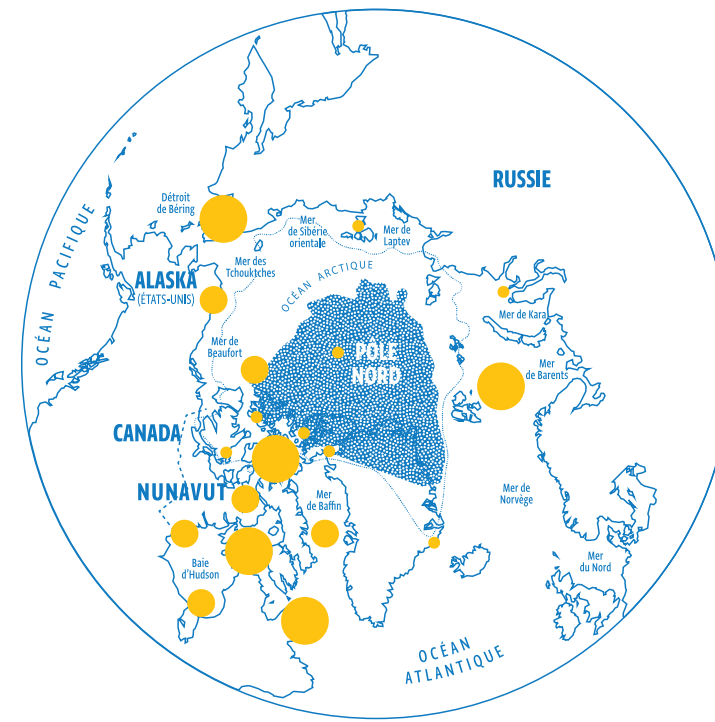


aux ressources limitées et à la nuit hivernale plus longue, ces communautés ont dû s'adapter et sont ainsi devenues expertes en chasse à l'ours polaire pour survivre. Ces lieux ont été rebaptisés en langue inuite Auyuittuq, « la terre qui ne dégèle jamais », et Qausuittuq, « l'endroit où il n'y a pas d'aube ». En 2008, le gouvernement canadien a versé 10 millions de dollars de dédommagement aux survivants et à leurs familles et présenté des excuses officielles. Ailleurs dans le Grand Nord canadien, la chasse à l'ours s'inscrit dans une activité cynégétique s'étendant à d'autres espèces (phoques, narvals, morses...). Dans ce contexte troublé, cette chasse est devenue emblématique d'un peuple à la croisée des chemins et d'une région qui cherche à s'affirmer sur un plan géopolitique au sein de la Fédération canadienne. Dans les années 1990, quand les frontières du Nunavut – entité inuite autonome en partie issue des Territoires du Nord-Ouest – ont été établies, l'inclusion des zones de chasse a été déterminante car le statut de l'espèce est différent au sein du Canada.

### L'ÉCOLOGIE VUE D'AILLEURS

Selon les dernières données de l'UICN<sup>3</sup> publiées en novembre 2015, le nombre d'ours polaires se situe entre 22 000 et 31 000. L'estimation moyenne de 27 000 ours, supérieure aux chiffres précédents (22 500), s'explique en grande partie par l'amélioration de la collecte des données sur l'ensemble de l'Arctique plus que par une progression généralisée des effectifs. En effet, sur les dix-neuf sous-populations réparties en Arctique, neuf ne sont pas documentées et la situation est contrastée pour les autres (voir carte). Si celle de la côte Ouest de la baie d'Hudson semble stable après une baisse précédente, celle de la mer de Barents est certainement en décroissance; en revanche, le groupe de la mer des Tchouktsches paraît bien en augmentation. Cette diversité selon les territoires oblige à une adaptation des plans de conservation pour maintenir la population globale à un bon niveau, tout en garantissant la possibilité de chasser pour les peuples autochtones. Au Canada, la chasse à l'ours blanc et le commerce lié sont autorisés et fortement réglementés. En Alaska (États-Unis) et au Groenland, seule la chasse de subsistance est autorisée pour les autochtones. En Russie, l'espèce est intégralement protégée depuis 1956, mais un prélèvement illégal semble toléré pour les peuples sibériens comme les Tchouktsches. Néanmoins, l'avenir de l'ours polaire ne se joue pas seulement dans les relations avec les humains qui cohabitent avec lui sur son territoire. Depuis l'Occident, il est devenu une icône, mobilisée dans les campagnes de sensibilisation au réchauffement climatique. Une image peu compatible avec le maintien de la chasse à l'ours.

Dans les années 1980, un autre animal, le phoque, avait souligné le décalage entre une vision de la protection de la nature formulée en Occident et les relations constitutives des Inuits à leur environnement. L'interdiction de l'importation des produits de la chasse au phoque dans l'Union européenne à partir de 1983 a eu des conséquences dramatiques sur les communautés autochtones du Canada et du Groenland. L'argumentaire des associations écologistes représentées par Brigitte Bardot avait semé la confusion en ne distinguant pas chasse industrielle et traditionnelle, ou plutôt « artisanale de subsistance ». D'ailleurs, les Inuits ne chassent pas les petits de phoques, ou blanchons, dont le massacre a tant révolté les écologistes<sup>4</sup>. Leur mode de chasse s'inscrivait dans des circuits commerciaux qui apportaient des ressources financières autonomes permettant à leur culture de se maintenir. Ces campagnes de sensibilisation, en provoquant



● Présence de l'ours polaire  
Population estimée  
entre 1992 et 2012

#### ↑ TERRITOIRE DES OURS

Cartographie de la présence des ours polaires dans le monde. Estimation de la taille de la population par zone d'habitat.

Sources : Farid Benhammou, 2015; UICN/SSC Polar Bear Specialist Group.

Page précédente

#### LA PEAU DE CHAGRIN

**Art Orienté Objet, 2009-2010, France**  
**Installation, sculpture en résine, tricot, dispositif électrique temporisé avec mille ampoules fluoro-compactes**  
**280 x 600 x 700 cm**  
**Collection des artistes**

Le duo d'artistes Art Orienté Objet, créé en 1991 par Marion Laval-Jeantet et Benoît Mangin, s'interroge depuis ses origines sur les relations de l'homme avec la nature à travers des installations, photographies et performances, parfois spectaculaires. Ici l'ours blanc, exposé au musée de la Chasse et de la Nature en 2014, est revêtu d'une peau de laine trop grande que lui. Gueule ouverte, pattes avant levées, il semble dériver, impuissant, sur un fragment de banquise dont la fonte est inévitable, comme le laissent entendre les mille ampoules aveuglantes suspendues au-dessus de lui. Ironie des artistes, ce sont des lampes basse consommation, soulignant le caractère dérisoire des mesures prises pour tenter de limiter la crise écologique.

© Musée de la Chasse et de la Nature, Paris - Sophie Lloyd

une baisse drastique du cours des peaux de phoque, ont ruiné des communautés entières. Les vocations de chasseurs, adaptées au rude milieu polaire, se sont faites plus rares, et les méfaits de la sédentarisation, avec son lot d'alcoolisme, de désœuvrement et de malaise social se sont accrus. En 2014, les effectifs d'une des espèces les plus répandues, le phoque du Groenland, étaient pourtant estimés à 7,4 millions d'animaux.

### COMMENT LE PHOQUE CHASSE L'OURS

La chute du cours du phoque a aussi reporté la pression de chasse sur l'ours polaire. À l'échelle du territoire arctique, entre 500 et 800 ours polaires sont abattus annuellement. Au Canada, le total des chasses est compris entre 300 et 600 suivant les années et 300 peaux sont exportées chaque année. Encouragés par leur gouvernement, les Inuits du Canada se sont mis à vendre quelques quotas de chasse à l'ours à des touristes étrangers pour compenser leur baisse de revenus.

En 2005-2006, les autorités groenlandaises, où la chasse est strictement réservée aux autochtones, ont pensé adapter ce système canadien de chasse sportive afin de soutenir les communautés du nord-est en situation précaire. Mais cette idée a été abandonnée.

À l'échelle du territoire arctique, entre 500 et 800 ours polaires sont abattus annuellement. Au Canada, le total des chasses est compris entre 300 et 600 suivant les années et 300 peaux sont exportées tous les ans. En 2016, trente quotas de chasse ont été alloués à des non-Inuits. Même si le cours de la peau d'ours polaire a chuté autour de 3 000 dollars, une chasse organisée pour un étranger rapporte 10 à 15 000 dollars canadiens à la communauté concernée. Des sociétés de tourisme de chasse peu scrupuleuses comme Northwoods Adventures gagnent beaucoup d'argent en servant d'intermédiaires au chasseur occidental ou chinois fortuné qui doit déboursier 40 à 70 000 dollars canadiens pour un trophée. Au Nunavut, chaque village a un quota et un chasseur Inuit est tiré au sort. Quand ces guides emmènent des chasseurs occidentaux, ils ont l'obligation réglementaire d'utiliser le traîneau, ce qui permet, à Grise Fiord ou à Resolute, le maintien de l'élevage des chiens, mode de déplacement le plus sûr et le plus adapté à un milieu très dangereux. Les motoneiges – une révolution dans la mobilité à partir des années 1970 – présentent des avantages (rapidité, économie sur l'entretien onéreux et chronophage des chiens), mais aussi de gros inconvénients (achat et entretien coûteux de la machine, dépense d'essence, pannes fréquentes). Au Groenland, où la chasse à l'ours se pratique encore uniquement avec un traîneau, un pan entier de la culture inuite est préservé et une connaissance intime du territoire maintenue. Au-delà de l'aspect économique, cette chasse implique des savoirs et des techniques identitaires pour les populations autochtones.

En Arctique, les grandes puissances s'opposent sur le statut de l'ours, défendant à travers lui des intérêts stratégiques. En 2013, les États-Unis et la Russie ont proposé conjointement un changement de statut de l'ours blanc à la CITES<sup>5</sup>, convention de Washington sur le commerce des espèces protégées. Aujourd'hui, l'ours relève d'un statut dominant de protection qui autorise un commerce et une exportation limités de produits issus de l'animal. Seul le Canada les pratique. Ce changement de statut, même s'il ne supprime pas la chasse, réduirait le commerce de l'ours



polaire. Cette tentative a été contrée par le Canada, avec l'appui de l'Union européenne qui voulait faire oublier la crise provoquée par le phoque. Le Canada défend cette chasse au nom des autorités du Nunavut autonome et des Inuits, dont l'appui lui est nécessaire pour asseoir sa présence territoriale et notamment les manœuvres militaires Nanook<sup>6</sup> menées depuis 2007. Quelles sont les motivations de la Russie et des États-Unis? Pour la première, la rivalité avec le Canada en Arctique est évidente, en raison de leur importante zone de contact frontalier. Quant aux États-Unis, l'enjeu est de soutenir une position utile pour sa réputation écologique et de gêner son voisin canadien, avec qui il est en litige au sujet du passage maritime du nord-ouest. Ce clivage entre protection de l'ours d'un côté et modes de vie de populations locales de l'autre se retrouve dans le fossé entre les associations de protection de l'environnement. La crainte avancée concerne la Russie où le braconnage serait partiellement dissimulé grâce à de faux certificats canadiens de chasse. Certaines ONG comme IFAW, PBI<sup>7</sup> ou Sea Shepherd sont hostiles partiellement ou totalement à la chasse à l'ours polaire, tandis que d'autres, comme Greenpeace et le WWF, sont partisans d'une chasse durable et adaptée.

Depuis 2015, les lignes bougent et la plupart des ONG écologistes, à l'exception de Sea Shepherd, se sont alignées sur la position du maintien à l'Annexe II, permettant une chasse qui fait vivre des communautés autochtones. Par ailleurs, les discussions circumpolaires, notamment autour de l'ours blanc, ont permis des échanges fructueux entre les pays et le passage en Annexe I ne serait plus à l'ordre du jour. Les autorités canadiennes cherchent à concilier savoirs scientifiques et savoirs et connaissances empiriques des chasseurs inuits. Ainsi, les chasseurs adhèrent aux restrictions éventuelles, d'autant plus légitimes qu'ils ont participé eux-mêmes à la connaissance scientifique de l'espèce. La chasse à l'ours polaire a longtemps occupé le centre du débat. Lourde de conséquences dans les espaces aux populations fragiles, et peu justifiable quand elle est le fait de milliardaires en mal d'action, elle ne peut toutefois être considérée comme la principale menace pesant sur l'espèce. D'autres dangers majeurs – les pollutions qui se concentrent dans les tissus et obèrent ses chances de reproduction, et surtout le réchauffement climatique qui perturbe la recherche de ses principales proies – font de la préservation de l'ours blanc une question qui ne peut se limiter à ses relations avec les dernières sociétés humaines vivant dans la périphérie polaire de la planète.

1. Voir les travaux de l'anthropologue Bernard Saladin d'Anglure. Pour une bonne synthèse de ses travaux, se reporter au colloque de Pôles Actions de septembre 2015 et à sa conférence filmée: <https://vimeo.com/141872217>. 2. Voir les travaux de Douglas Nakashima (1991) cités par Collignon (1996). 3. Union internationale pour la conservation de la nature. Cette organisation met en place des comités d'experts scientifiques reconnus qui statuent sur l'état de conservation des espèces. 4. Selon les modes de chasse inuits, c'est une hérésie de chasser un petit et *a fortiori* une mère, ce qui obère l'avenir de la ressource. 5. Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. 6. L'ours blanc en inuktitut, la langue inuite. 7. International Fund for Animal Welfare; Polar Bears International.

→ **GREEN BEAR**  
**Dimitri Tsykalov, 2014, France**  
**Caisses à munitions militaires**  
**264 x 194 cm**  
**Collection particulière**

Dimitri Tsykalov est un artiste russe installé à Paris. Dans sa série *Shin*, il démembre des caisses d'armes et recompose à l'aide de ces panneaux de bois peint imprimés d'inscriptions en toutes langues des tapis-trophées de lions, panthères, tigres, zèbres mais aussi ours. Cette technique de naturalisation qui transforme en simple peau des bêtes imposantes, très prisée au XIX<sup>e</sup> siècle, souligne la victoire remportée par le chasseur sur des animaux redoutables. Transposé en sculpture à l'aide de matériaux lourds de sens, ce pseudo-ours naturalisé, aussi dangereux que fragile, est le symbole des conflits géopolitiques de notre époque et de la difficile question de la place de l'animal sauvage.

© Galerie Rabouan Moussion

**LES AUTEURS**

Rémy Marion, consultant spécialiste des régions polaires, conférencier, photographe, cinéaste, passionné par les pôles depuis plus de trente ans, a écrit de nombreux ouvrages sur les régions arctique et antarctique et leur faune. Il a réalisé plusieurs films documentaires, en particulier sur l'ours polaire. Il est membre de la Société de géographie.

Farid Benhammou, docteur en géographie de l'environnement, professeur de géographie et géopolitique en classe préparatoire au lycée Camille-Guérin (Poitiers) et chercheur associé au laboratoire Ruralités de Poitiers, est un spécialiste des relations et de la cohabitation entre l'homme et les grands prédateurs d'Europe (ours, loup, lynx). Il est l'auteur de *Vivre avec l'ours* (Hesse, 2005).

